

RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS DE CHÊNES

IL Y A URGENCE !

Les chênaies de Bourgogne, du Centre, d'Auvergne et du Limousin sont composées en grande partie de taillis avec des réserves. Ces peuplements sont issus d'anciens taillis-sous-futaie.

Ce traitement¹ se caractérisait par la présence :

- de taillis (origine asexuée),
- d'une futaie (origine sexuée) irrégulière (âges différents) qui répondait à une norme très stricte en nombre de tiges à conserver après chaque coupe.

Pour maintenir cette structure² on réalisait des coupes rases de taillis tous les 15/20 ans en recrutant de jeunes arbres ayant l'âge du taillis (baliveaux). La mise en lumière brutale permettait la germination des glands et le développement des baliveaux. La futaie était ainsi rajeunie en permanence et se maintenait à l'identique. Cette technique était rendue possible grâce à une vente aisée du taillis de très petits diamètres qui était utilisé comme charbonnette, charbon de bois, bois de feu, pour les briqueteries, les tanneries, et les verreries.

À partir des années 1970/1980, la mévente du bois de feu a rendu impossible les coupes classiques de taillis-sous-futaie. Ces peuplements ont évolué et ont eu tendance, faute de régénération, à naturellement se régulariser.

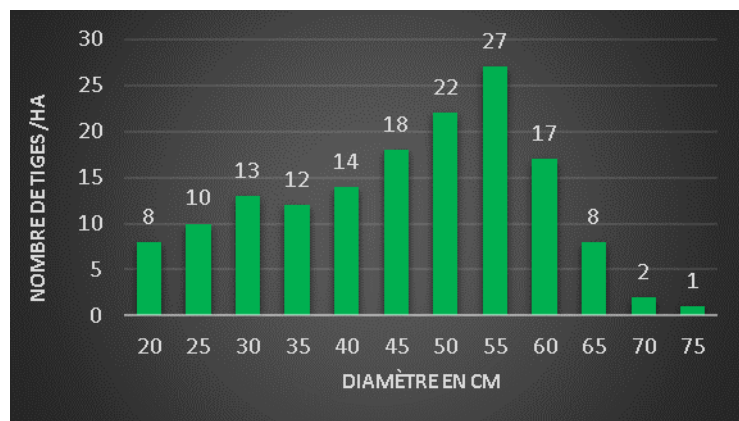
En 2015, de nombreuses parcelles de chênes se caractérisent par une régularisation autour des classes 40/45/50 cm de diamètre et une pénurie en jeunes bois. Les parcelles ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité ne sont pas ou peu renouvelées. Les propriétaires sont nombreux à ne pas oser franchir le pas. Il est difficile pour un propriétaire de voir ces arbres de 100/150 ans exploités et remplacés par des semis. Mais cette étape est indispensable pour assurer la pérennité de vos chênaies. Si ce rajeunissement est repoussé, on assistera inévitablement à un afflux de chênes sur les marchés, engendrant une chute des prix suivi d'un important trou de production. Il conviendra alors d'attendre 50/60 ans pour commercialiser à nouveau de petites grumes de chênes.

Les techniques sylvicoles de renouvellement (naturel ou artificiel) sont aujourd'hui bien maîtrisées. Des outils de diagnostics comme la typologie de peuplement sont employés par nos techniciens et ingénieurs afin d'affiner la cartographie des zones à renouveler et supprimer tous sacrifices d'exploitabilité.

1. Traitement : ensemble des opérations sylvicoles (coupes et travaux) effectuées dans un peuplement pour en assurer l'amélioration ou le renouvellement.
2. Structure : concerne la répartition des tiges par catégories de diamètre ou de circonférence.

Il est du devoir d'UNISYLVA de vous alerter. C'est aujourd'hui qu'il faut réagir pour préparer l'avenir.

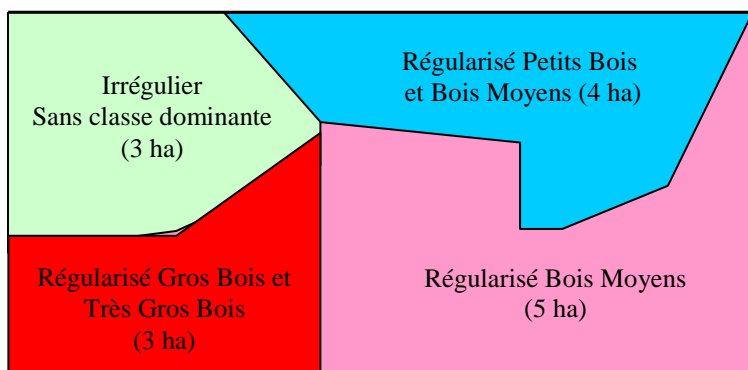
Prenons l'exemple d'une parcelle (15 ha), composée de chênes de belle qualité, sur laquelle un inventaire pied à pied a été réalisé. Les résultats sont représentés par l'histogramme ci-dessous



Au vu de cet histogramme, on note une régularisation forte autour des Bois Moyens/ Gros Bois.

Mais le nombre de tiges des classes supérieures à 55 cm n'est pas suffisant pour entamer une régénération naturelle sur l'ensemble de la parcelle sans réaliser de sacrifice d'exploitabilité

En réalisant sur la même parcelle une typologie de peuplement on obtient une cartographie avec des zones présentant des structures nettement distinctes.



Des éclaircies d'amélioration seront faites dans les zones présentant des peuplements régularisés en Petits Bois / Bois Moyens ou en Bois Moyens.

Dans la zone qui ne présente pas de classe dominante, il est possible de maintenir cette structure irrégulière en assurant un renouvellement continu (voir notre fiche technique n°2.2016).

Dans la zone régularisée en Gros Bois et Très Gros Bois, il faut entamer sans attendre une régénération naturelle.

Grâce à cet outil de diagnostic, on peut renouveler une surface en plein de 3 ha et réaliser dans la zone irrégulière un renouvellement en continu. Ces régénérations impacteront très peu le paysage et assureront la pérennité de cette parcelle sans sacrifice d'exploitabilité.

N'hésitez pas à solliciter votre agence locale pour avoir des informations complémentaires concernant ce sujet.

Sophie FARINOTTI
Coopérative Forestière UNISYLVA
Retrouvez nous sur www.unisylva.com